Gauchy La dynamique	**ARRETE DE POLICE** **VILLE DE GAUCHY**	**2026/177**

Police Municipale

Modification temporaire de stationnement

Stationnement d'un camion de déménagement 19 Tonnes

10 rue Georges Herbin 02430 GAUCHY

Le Maire de la Ville de GAUCHY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2112-2, L2213-1 et L2213-4,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande, en date du 30 juin 2026, par laquelle l'entreprise Les déménageurs Bretons, 2 rue Jean Moulin 02880 CROUY, sollicite l'autorisation de stationner un camion de déménagement 19 Tonnes, sur la voie située devant le numéro 10 rue Georges Herbin,

Considérant que pour la sécurité des usagers de la voie publique, il y a lieu de réglementer le stationnement et le passage par des panneaux de déviation et route barrée.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le 23 juillet 2026, de 8h00 à 18h00, les places de stationnement devant le 10 rue Georges Herbin, seront occupées par le stationnement d'un camion de déménagement 19 Tonnes.

ARTICLE 2 : L'entreprise Les déménageurs Bretons, 2 rue Jean Moulin 02880 CROUY devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des riverains et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Brigadier-Chef Principal, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80000 AMIENS, dans le respect du délai de recours de deux mois qui commence à courir à sa publication.

COMMUNE DE GAUCHY 02430

JEAN-MARC WEBER

Jean-Marc WEBER
2026.07.06 14:58:00 +0200
Ref:11336838-17112594-1-D
Signature numérique
le Maire